

PROGRAMME EXPANSION

ANNEXE 1 du règlement L-12649

FORMULAIRE

Demande de crédit de taxes

Numéro de dossier : DÉ-

(à l'usage de Ville de Laval)

PARTIE 1 – IMMEUBLE ET UNITÉ D'ÉVALUATION

Adresse :

Numéro de lot :

Est-ce que les usages actuels de l'immeuble sont conformes au règlement L-2000?

Article 4 (1)

Oui

Non

Est-ce que l'immeuble devra être acquis éventuellement par la Ville?

Article 7 (3)

Oui

Quand?

Pourquoi?

Non

Dans quelle rubrique énumérée à l'annexe 2 du règlement est l'immeuble?

Codes d'utilisation des biens-fonds attribués en fonction de l'usage principal de l'immeuble Article 4 (3)

Description des usages et des activités du propriétaire et de tous les occupants:

Spécifier les différents services, activités et opérations de l'entreprise incluant leurs superficies (m² ou %)

Nom et prénom du requérant:

Nom du représentant du requérant:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse courriel:

Est-ce que vous êtes le propriétaire de l'immeuble?

Oui

Non

Joindre une copie de l'acte d'acquisition

Articles 4 (4) et 9 (1) et (2)

Qui sont le ou les occupants de l'immeuble?

Nom:

Adresse:

Activités*:

Superficie occupée (m²):

* Rubrique énumérée à l'annexe 2 du règlement

PARTIE 1 – IMMEUBLE ET UNITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

Est-ce que vous êtes un occupant de l'immeuble ?

Oui

Non

Joindre une copie du bail
Articles 4 (4) et 9 (1) et (2)

Si oui, qui est le propriétaire de l'immeuble ?

Nom :

Adresse :

PARTIE 2 – TRAVAUX

Construction

Démolition-
Reconstruction

Rénovation

Agrandissement

Article 6

Précisez :

Indiquer les détails du projet et les principaux coûts :

Date de la demande de permis :

Date de début des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Coûts estimés des travaux :

Superficie avant les travaux (m²) :

Superficie après les travaux (m²) :

Augmentation minimale prévue de la valeur inscrite au rôle d'évaluation à la suite des travaux admissibles :

Article 8

Pour une construction, une démolition-reconstruction sera-t-elle d'au moins 3 millions de dollars¹ ?

Oui

Non

Pour une rénovation ou un agrandissement sera-t-elle d'au moins 2 millions de dollars² ?

Oui

Non

Autres investissements, équipements, etc. (excluant les travaux mentionnés ci-haut) :

Est-ce que les travaux feront l'objet d'une certification ?

Article 10 (6)

Oui

Non

Laquelle parmi les suivantes :

Article 1

Certification BOMA BEST

Certification LEED Canada

Certification Living Building Challenge

Est-ce que les usages exercés à la suite des travaux seront conformes au règlement L-2000 ?

Article 4 (2)

Oui

Non

PARTIE 2 – TRAVAUX (SUITE)

Une partie des travaux est-elle visée par d'autres programmes de crédit de taxes?

Article 7 (1)

Oui Quels sont ces travaux?

Non

Une partie des travaux est-elle exemptée de taxes foncières ou admissible à un remboursement de ces taxes?

Article 7 (2)

Oui Quels sont ces travaux?

Non

¹ Pour certaines rubriques de l'annexe 2 du règlement l'augmentation minimale est différente (Article 8).

² Pour certaines rubriques de l'annexe 2 du règlement l'augmentation minimale est différente (Article 8).

PARTIE 3 – DÉCLARATIONS DU REQUÉRANT

Je déclare ce qui suit:

- Je suis le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble mentionné ci-haut (Article 4 (4));
- Je demande un crédit de taxes pour la construction, la démolition-reconstruction, l'agrandissement ou la rénovation de l'immeuble mentionné ci-haut;
- J'exploite dans un but lucratif une entreprise du secteur privé ou une coopérative (Article 4 (5));
- Les activités qui sont transférées, le cas échéant, dans l'immeuble mentionné ci-haut n'étaient pas exercées sur le territoire d'une autre municipalité locale située au Québec (Article 5 (1));
- Je ne bénéficie pas d'une aide gouvernementale destinée à réduire les taxes foncières (Article 5 (2));
- Je suis informé que les travaux ne doivent pas débuter avant d'avoir obtenu l'avis écrit de la conformité et de l'acceptation de ma demande du responsable du programme (Article 7 (4));
- Je suis informé que les travaux ne doivent pas débuter avant la délivrance de tous les permis et certificats requis par la Ville (Article 7 (5));
- Les travaux seront effectués en une seule phase (Article 6 (1));
- Je m'engage à informer par écrit le responsable du programme :
 - de tout changement dans les informations transmises et les documents remis (Article 10 (1) et (2));
 - de tout changement dans les usages et les activités exercées dans l'immeuble, dès que ceux-ci sont exercés (Article 10 (3));
 - de toute cessation d'usage et d'activité, dès que ceux-ci cessent (Article 10 (4));
 - lorsque les travaux sont complétés (Article 10 (5));
 - lorsqu'une des certifications mentionnées ci-haut a été obtenue et en remettre une copie (Article 10 (6));

J'atteste que toutes les informations et tous les documents transmis sont exacts.

Nom du représentant du requérant:

Nom du requérant:

Signature: _____

Date: _____

PARTIE 4 – DOCUMENTS DEVANT ACCOMPAGNER LA DEMANDE

Copie de l'acte d'acquisition ou du bail

Jointe

Ce formulaire complété, toutes les informations et tous les documents requis doivent être déposés auprès du responsable du programme avant le 31 décembre 2020 (Articles 4 (6) et 9).

Service du développement économique de la Ville de Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 100, Laval (Québec) H7V 3Z1
lavaleconomique@laval.ca lavaleconomique.com

